

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 12 février 2019 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents:      Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard (partie de séance)

Sont également      Madame Marie-Pierre Raymond, directrice  
présents:              d'arrondissement  
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière  
d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2019-0021      Motion de félicitations à monsieur Mario Roberge**

---

Attendu qu'un important incendie s'est déclaré le 22 janvier 2019 dans un immeuble résidentiel et commercial situé sur la 113<sup>e</sup> Rue, dans le secteur de Beauport;

Attendu que les dommages de cet incendie de 4<sup>e</sup> alarme ayant nécessité l'intervention d'une soixantaine de pompiers ont mené à la démolition de l'immeuble;

Attendu qu'un citoyen éveillé ce matin-là, monsieur Mario Roberge, s'est rapidement rendu sur les lieux, afin de porter secours aux locataires touchés par la tragédie avant l'arrivée des secours;

Attendu que faisant preuve de générosité, il a hébergé les deux citoyennes qu'il a extirpées de l'incendie pour les protéger du froid;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu que les membres du conseil de l'Arrondissement de Beauport expriment avec fierté toutes leurs félicitations à monsieur Mario Roberge, pour sa bravoure lors de l'incendie survenu le 22 janvier 2019, sur la 113<sup>e</sup> Rue, arrondissement de Beauport, ainsi qu'à tous les pompiers et policiers de la Ville de Québec qui sont intervenus pour maîtriser les flammes.

Adoptée à l'unanimité

## **CA5-2019-0022 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Approbation des procès-verbaux**

---

## **CA5-2019-0023 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2019, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **CA5-2019-0024 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2019**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2019, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Communications écrites au Conseil**

---

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

## **Liste des virements budgétaires du mois de décembre 2018**

---

## **Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour Beauport et Charlesbourg pour le mois de novembre 2018**

---

**Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour Beauport et Charlesbourg pour le mois de décembre 2018**

---

**Matières nécessitant une consultation publique**

---

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53135Mb*, R.C.A.5V.Q. 221 (Projet visant à permettre le groupe d'usages P2 établissement religieux, 4579, boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)**

---

**NATURE ET EFFET**

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53135Mb*, R.C.A.5V.Q. 221 (Projet visant à permettre le groupe d'usages P2 établissement religieux, 4579, boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 37 et se termine à 17 h 40.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier du Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 223 (Règlement omnibus, modifications concernant plusieurs zones, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial)**

---

**NATURE ET EFFET**

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier du Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 223 (Règlement omnibus, modifications

concernant plusieurs zones, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Une citoyenne se prononce en faveur de l'ajout des droits acquis, mais exprime son désaccord concernant l'ajout du 2<sup>e</sup> étage à la grille. Une citoyenne exprime son désaccord concernant la diminution de l'aire verte de 40 % à 30 % et elle se demande pourquoi la Ville procède à cette diminution ? On lui explique que l'on harmonise le pourcentage d'aire verte avec les autres zones de la ville, car le 40 % d'aire verte à Beauport incluait l'aire d'agrément. Aujourd'hui, nous séparons l'aire verte de l'aire d'agrément, car cette dernière n'est pas obligatoirement verte. Un citoyen se prononce en faveur de l'ajout des droits acquis, mais se prononce en défaveur de reconnaître les bâtiments dérogatoires.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 40 et se termine à 18 h 12.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51025Ha, 51026Ha, 51052Ha, 51057Ha, 51073Ha, 51079Ha et 51085Ha, R.C.A.5V.Q. 228 (Augmentation du nombre d'étages à deux et autres modifications dans plusieurs zones au nord du boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)***

---

**NATURE ET EFFET**

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51025Ha, 51026Ha, 51052Ha, 51057Ha, 51073Ha, 51079Ha et 51085Ha, R.C.A.5V.Q. 228 (Augmentation du nombre d'étages à deux et autres modifications dans plusieurs zones au nord du boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire dans ce dossier et déclare la nature de cet intérêt, puisqu'il possède un bâtiment dans une des zones concernées par la modification réglementaire. En conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Un citoyen se prononce en faveur de l'ajout des droits acquis, mais il se demande pourquoi on diminue l'aire verte. On lui répond que l'on profite d'une modification réglementaire dans ces zones pour y faire les ajustements.

L'assemblée publique de consultation débute à 18 h 12 et se termine à 18 h 20.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2, rue du Prince-George, lot projeté 1 986 643, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2, rue du Prince-George, lot projeté 1 986 643, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune intervention.

**CA5-2019-0025 Demande de dérogation mineure - 2, rue du Prince-George, lot projeté 1 986 643, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial - A3GT2019-006**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU-2018-11-04 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 décembre 2018, la dérogation mineure demandée et d'autoriser une marge avant de 4 mètres pour le coin sud-est et une marge avant de 4,8 mètres pour le coin nord-est du bâtiment principal actuel au lieu de 6 mètres tel qu'exigé à la grille de spécifications 53117Ha du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, conformément au plan d'implantation de la minute n° 2617 du 3 octobre 2018 de M. Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, joint à la demande de dérogation mineure n° 20181019-016 pour la propriété située au 2, rue du Prince-George, sur le lot projeté 6 278 256 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Adoptée à l'unanimité

**Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 334, rue des Pionnières-de-Beauport, lot 3 890 947, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 334, rue des Pionnières-de-Beauport, lot 3 890 947, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Une citoyenne exprime son désaccord, car elle considère que le propriétaire doit se rendre conforme. Elle considère que la Ville ne devrait pas accepter de dérogation mineure dans ce cas. On lui répond qu'il s'agit d'un contexte particulier où le propriétaire ne peut pas se rendre conforme. Le constructeur

n'a pas fini le projet, car il a fait faillite et le lot voisin, collé sur la ligne de lot, a été vendu. Le nouveau propriétaire ne veut pas vendre 3,5 mètres pour que le bâtiment soit conforme. Il a accepté de vendre 1,2 mètre. Cela permettra au propriétaire de mettre un revêtement extérieur conforme.

**CA5-2019-0026** **Demande de dérogation mineure - 334, rue des Pionnières-de-Beauport, lot 3 890 947, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial - A3GT2019-007**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU-2018-11-05 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 décembre 2018, la dérogation mineure demandée et d'autoriser une marge latérale de 1,1 mètre au lieu de 3,5 mètres, tel qu'exigé à la grille de spécifications 53089Ha du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, conformément au plan d'implantation de la minute n° 34895 du 19 octobre 2018 de M. François Tremblay, arpenteur-géomètre, joint à la demande de dérogation mineure n° 20181113-018 pour la propriété située au 334, rue des Pionnières-de-Beauport, lot 3 890 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 4551, boulevard Sainte-Anne, lots 1 216 720 et 1 989 192, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 4551, boulevard Sainte-Anne, lots 1 216 720 et 1 989 192, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Une citoyenne pose des questions sur le choix de l'œuvre d'art qui sera installée devant le centre communautaire à côté de l'allée d'accès.

**CA5-2019-0027** **Demande de dérogation mineure - 4551, boulevard Sainte-Anne, lots 1 216 720 et 1 989 192, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial - A3GT2019-008**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU-2018-11-06 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 décembre 2018, la dérogation mineure demandée et d'autoriser l'aménagement d'une allée de circulation à une distance minimale de 2 mètres de la ligne avant de lot au lieu de 4 mètres, tel que prescrit à l'article 627 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, conformément au plan d'implantation du 22 octobre 2018 de M. Mathieu Morel, architecte, joint à la demande de dérogation mineure n° 20181126-017 pour la propriété située au 4551, boulevard Sainte-Anne, lots 1 216 720 et 1 989 192 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Adoptée à l'unanimité

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

M. François Lessard dépose le document intitulé *Sécurisation des itinéraires du transport actif autour de l'école Freinet de Québec (Bâtiment des chutes)*.

M. Jean-Pierre Drolet dépose une pétition de citoyens qui demandent un meilleur service de déneigement des rues de Montmorency.

## **Propositions**

---

### **Gestion du territoire**

---

**CA5-2019-0028** **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53089Ha et 53091Hb*, R.C.A.5V.Q. 231 (332 à 340, rue des Pionnières-de-Beauport, agrandissement de la zone 53091Hb et autres modifications, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A3GT2019-015**

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould quitte son siège à 19 h 09.

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53089Ha et 53091Hb*, R.C.A.5V.Q. 231 (332 à 340, rue des Pionnières-de-Beauport, agrandissement de la zone 53091Hb et autres modifications, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial);
- 2° de demander l'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency relativement à ce projet de modification.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0029** **Renouvellement du mandat de trois membres et nomination du secrétaire et des secrétaires substitués pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport - A3GT2019-016**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° de nommer messieurs Jean-François Guillot, Louis Fortier et Denis McKay à titre de membres résidents pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, pour la période du 14 mars 2019 au 13 mars 2021;

- 2° de nommer monsieur Louis Fortier pour agir à titre de vice-président du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport;
- 3° de nommer monsieur Sébastien Dumas pour agir à titre de secrétaire du comité consultatif d'urbanisme et monsieur Christian Lepage ainsi que madame Marie-France Pagé à titre de secrétaires substitués.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0030** **Approbation des projets de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification concernant la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119, R.C.A.5V.Q. 218 et relativement à l'approbation d'un plan de construction sur ce lot, R.C.A.5V.Q. 219 (Projet commercial, rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A3GT2019-022](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 218;
- 2° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 219;
- 3° de demander l'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency relativement à ces projets de modification.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0031** **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54065Ha et 54106Mb*, R.C.A.5V.Q. 229 (Projet visant à permettre la reconstruction d'une résidence de trois étages sise au 2-4-6, rue Seigneuriale, district de Robert-Giffard) - [A3GT2019-021](#)**

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould reprend son siège à 19 h 11.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54065Ha et 54106Mb*, R.C.A.5V.Q. 229 (Projet visant à permettre la reconstruction d'une résidence de trois étages sise au 2-4-6, rue Seigneuriale, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CA5-2019-0032** Programme d'aide au financement de projets communautaires initiés par le milieu 2019 - Arrondissement de Beauport - **LS2019-002** (CT-2407337)

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention de 4 347 \$ à l'organisme *Centre ressources pour femmes de Beauport*, pour le projet Tu signes, nous nous entendons!

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0033** Versement d'une subvention à *Le Pivot* dans le cadre du Programme Estival-Ado 2019 - **LS2019-025** (CT-2411263, CT-2411266, CT-2411268, CT-2411270, CT-2411271, CT-2411272)

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

- 1° d'autoriser le versement d'une subvention de 28 200 \$ à *Le Pivot pour Ados branchés* dans le cadre du Programme Estival-Ado 2019;
- 2° d'autoriser la directrice de la Division de la culture et des loisirs à signer une lettre d'entente avec l'organisme pour rappeler les modalités financières et les engagements de l'organisme prévus au Programme Estival-Ado.

Adoptée à l'unanimité

**Circulation et stationnement**

---

**CA5-2019-0034** Ordonnances numéros O-179 et O-180 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Loyola et l'avenue Louise-Cloutier - Arrondissement de Beauport - **TM2018-294**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-179 et O-180 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Loyola et l'avenue Louise-Cloutier, relatives au Règlement R.C.A 5V.Q. 92, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0035** Ordonnance numéro O-178 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue du Sanctuaire - Arrondissement de Beauport - **TM2018-289**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-178 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue du Sanctuaire, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0036 Ordonnance numéro O-181 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue de Lisieux - Arrondissement de Beauport - [TM2018-298](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-181 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue de Lisieux, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

**Autre**

---

**CA5-2019-0037 Subvention de 5 000 \$ à l'organisme *Les Belles Autos d'hier inc.* pour la tenue de son 23<sup>e</sup> Gala d'élégance, les 15 et 16 juin 2019 - [A5DA2019-005](#) (CT-2409137)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu de verser une subvention de 5 000 \$ à l'organisme *Les Belles Autos d'hier inc.* pour la tenue de son 23<sup>e</sup> Gala d'élégance 2019.

Adoptée à l'unanimité

**Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

**Avis de motion et projets de règlement**

---

**CA5-2019-0038 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53135Mb, R.C.A.5V.Q. 221* (Projet visant à permettre le groupe d'usages P2 établissement religieux, 4579, boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2018-061](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur*

*l'urbanisme relativement à la zone 53135Mb, R.C.A.5V.Q. 221 (Projet visant à permettre le groupe d'usages P2 établissement religieux, 4579, boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).*

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2019-0039** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53135Mb, R.C.A.5V.Q. 221 (Projet visant à permettre le groupe d'usages P2 établissement religieux, 4579, boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-061*

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* afin d'ajouter le groupe d'usages P2 équipement religieux à la liste des usages autorisés dans la zone 53135Mb, laquelle longe le nord du boulevard Sainte-Anne, entre les parcs Montmorency et Saint-Grégoire.

**CA5-2019-0040** *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier du Vieux-Moulin, R.C.A.5V.Q. 223 (Règlement omnibus, modifications concernant plusieurs zones, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2019-001*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier du Vieux-Moulin, R.C.A.5V.Q. 223 (Règlement omnibus, modifications concernant plusieurs zones, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial).*

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2019-0041** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier du Vieux-Moulin, R.C.A.5V.Q. 223 (Règlement omnibus, modifications concernant plusieurs zones, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2019-001*

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 55001Ha, 55002Ha, 55003Ha, 55006Pa, 55007Ha, 55008Ha, 55010Hc, 55012Ha, 55013Ha à 55018Cd, 55021Ha à 55037Hc, 55041Ha à 55072Mb, 55075Ha à 55081Hb, 55083Hb, 55084Pb, 55086Ha à 55094Ha, 55096Ha à 55101Hc, 55103Hc à 55107Hc, 55109Mb, 55110Mb, 55111Ha, 55113Pa à 55130Ha, 55133Hc à 55143Ha, 55147Ha à 55151Ha, 55156Ha et 55171Hc à 55179Hb situées dans le quartier du Vieux-Moulin. Ce quartier est délimité approximativement à l'ouest par le boulevard du Loiret et les avenues Monseigneur-Gosselin et d'Estimauville, au nord par la rue du Vignoble, à l'est par la rivière Beauport et au sud par le fleuve Saint-Laurent. Des modifications sont apportées au plan de zonage relativement à certaines de ces zones, soit par leur réduction, leur suppression, la création de zones à

même celles-ci ou encore, le remplacement de la référence alphanumérique de certaines zones. Également, les grilles de spécifications applicables à l'égard de ces zones sont modifiées relativement à diverses normes. Ces modifications touchent notamment les usages autorisés, les normes de lotissement, les dimensions des bâtiments principaux, les normes d'implantation des bâtiments principaux, les matériaux de revêtement, les normes à l'égard du stationnement hors rue, les dispositions relatives aux droits acquis, le type d'affichage et la protection des arbres en milieu urbain. Ces modifications sont décrites dans le projet de règlement R.C.A.5V.Q. 223 déposé à la présente séance.

**CA5-2019-0042** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51025Ha, 51026Ha, 51052Ha, 51057Ha, 51073Ha, 51079Ha et 51085Ha, R.C.A.5V.Q. 228 (Augmentation du nombre d'étages à deux et autres modifications dans plusieurs zones au nord du boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2019-002**

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire dans ce dossier et déclare la nature de cet intérêt, puisqu'il possède un bâtiment dans une des zones concernées par la modification réglementaire. En conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51025Ha, 51026Ha, 51052Ha, 51057Ha, 51073Ha, 51079Ha et 51085Ha*, R.C.A.5V.Q. 228 (Augmentation du nombre d'étages à deux et autres modifications dans plusieurs zones au nord du boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2019-0043** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51025Ha, 51026Ha, 51052Ha, 51057Ha, 51073Ha, 51079Ha et 51085Ha, R.C.A.5V.Q. 228 (Augmentation du nombre d'étages à deux et autres modifications dans plusieurs zones au nord du boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2019-002**

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 51025Ha, 51026Ha, 51052Ha, 51057Ha, 51073Ha, 51079Ha et 51085Ha. Les modifications apportées aux grilles de spécifications de ces zones concernent notamment les usages autorisés, les normes de lotissement, les normes relatives aux dimensions et à l'implantation des bâtiments principaux, les normes relatives aux droits acquis ainsi que les normes de protection des arbres en milieu urbain. Ces modifications sont décrites plus amplement dans le projet de règlement relatif à ces zones présenté à la présente séance.

**Adoption des règlements**

---

**CA5-2019-0044** **Adoption du Règlement modifiant et abrogeant des règlements sur la délégation de pouvoirs, la circulation, le stationnement et d'autres matières, R.C.A.5V.Q. 215 - A5DA2019-004**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est proposé d'adopter le *Règlement modifiant et abrogeant des règlements sur la délégation de pouvoirs, la circulation, le stationnement et d'autres matières*, R.C.A.5V.Q. 215.

Monsieur le président Stevens Mélançon demande le vote.

A voté en faveur : monsieur le conseiller Jérémie Ernould.

Ont voté contre : monsieur le président Stevens Mélançon et monsieur le conseiller Jean-François Gosselin.

En faveur : 1    Contre : 2

Rejetée à la majorité

**CA5-2019-0045** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha, R.C.A.5V.Q. 216 (Construction rue Blancardin, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-060**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha*, R.C.A.5V.Q. 216 (Construction rue Blancardin, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0046** **Modifications avant adoption du Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification des biens et des services et les autres frais, R.C.A.5V.Q. 232 - A5DA2019-006**

---

À la suite du dépôt du projet de règlement, les modifications suivantes ont été apportées, à savoir :

1° l'article 7 du règlement a été remplacé par le suivant :

« 7. La tarification pour certaines demandes d'approbation ou d'autorisation est la suivante :

1° pour l'étude d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, la tarification est de 533 \$;

2° pour une demande de dérogation mineure, la tarification est de 533 \$;

3° pour une demande d'approbation d'un projet particulier, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la tarification est de 3 410 \$. »;

2° les articles 10 et 11 du règlement ont été omis du texte du règlement;

3° l'article 12 du règlement est remplacé par le suivant :

« 12. L'article 6 et les paragraphes 1° et 2° de l'article 7 ne s'appliquent pas à une demande présentée par un organisme de charité enregistré en vertu de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) ou par une institution religieuse lorsque la demande est faite pour la poursuite immédiate de ses objectifs constitutifs de nature charitable ou religieuse. ».

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification des biens et des services et les autres frais*, R.C.A.5V.Q.232.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0047** ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51067Ab, R.C.A.5V.Q. 227 (Extension des activités de l'École de danse Nadia Desgagnés, 2197, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2018-076***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51067Ab*, R.C.A.5V.Q. 227 (Extension des activités de l'École de danse Nadia Desgagnés, 2197, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0048** ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire des lots numéros 1 757 332 et 1 757 899 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 222 (Permettre, pour une période de cinq ans, la vente au détail de maisons modulaires ou unimodulaires, 2400, boulevard Louis-XIV, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-074***

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire des lots numéros 1 757 332 et 1 757 899 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 222 (Permettre, pour une période de cinq ans, la vente au détail de maisons modulaires ou unimodulaires, 2400, boulevard Louis-XIV, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0049** ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52067Ra et 52068Ip, R.C.A.5V.Q. 225 (Agrandissement de la zone 52068Ip, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-075***

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par

monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52067Ra et 52068Ip*, R.C.A.5V.Q. 225 (Agrandissement de la zone 52068Ip, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

### **Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 19 h 40 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement